



POLE SOUTIEN

GROUPEMENT ADMINISTRATIF
JURIDIQUE ET FINANCIER

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 19 Octobre 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 5 octobre, s'est réuni en séance le 19 octobre 2020 à 14h30, à l'Ecole Départementale du SDIS, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Laurent SOMON			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)	x		
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)			
Monsieur Bernard DAVERGNE (T)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
		x	
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (S)	x		
Monsieur Jean-Claude PRADEILHES (T)		x	
Madame Rose-France DELAIRE (S)		x	
Monsieur Claude CLIQUET (T)	x		
Monsieur Dominique BAILLEUL (S)		x	
Représentants des E.P.C.I.			
Madame Brigitte FOURE (T)		x	
Monsieur Alain GEST (S)	x		
Monsieur Claude LEBLOND (T)			
Monsieur Jean-Claude LECLABART (T)	x		
Monsieur André SALOME (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		x
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)	x	
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT	x	

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Monsieur LECLABART et Mme HOLLEVILLE-MILLAT ont quitté respectivement la séance à 15h50 et 16h17.

La séance s'est clôturée à 16h35.

DELIBERATION N°2

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 DU SDIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment son article L1424-27;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2021, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant l'exposé ci-dessous ;

L'application de la revalorisation de l'indemnité de feu des Sapeurs-Pompiers Professionnels rend le contexte financier du SDIS délicat.

Pour autant, l'effort consenti par le Conseil Départemental au titre de sa contribution au budget du SDIS devrait être significatif et illustrer la confiance que porte le Département à son service de secours.

En effet, il est prévu une augmentation de la contribution en fonctionnement (25,650 millions, en hausse de 400 000 € par rapport à 2020) et un maintien de la subvention d'investissement (1,5 million), sachant que l'Etat s'est engagé à augmenter la quote-part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance versée aux Conseils Départementaux au titre du financement des SDIS.

Si la suppression de la part patronale de la sur-cotisation de la CNRACL est attendue pour la fin de l'année, le SDIS devra poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de garantir le renouvellement des véhicules et matériels d'intervention ainsi que la modernisation du patrimoine immobilier.

C'est au vu de ces éléments que je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2021, tant sur la partie fonctionnement (I) qu'en matière d'investissement (II).

Partie I. Les orientations en fonctionnement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des recettes (A) et des dépenses (B).

A. Les recettes de fonctionnement attendues pour 2021 :

Elles proviennent pour l'essentiel d'entre elles de la participation du Conseil Départemental et des contributions obligatoires des communes et des EPCI.

1. La contribution du Département : 25,650 millions

Pour 2021, le Conseil Départemental a prévu de fixer sa contribution au SDIS à 25 650 000 €, soit + 400 000 €.

2. Les contributions communales et intercommunales : 18,987 millions

Conformément à l'article 1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et EPCI évolue chaque année selon l'indice des prix à la consommation (entendu comme étant celui relatif à l'ensemble des ménages - hors Tabac). Il n'est pas indiqué quel mois doit être retenu.

Pour mémoire, depuis 2011, le CASDIS retient l'indice de septembre N-1. Pour 2020, une hausse de + 0,77% a ainsi été retenue.

Jusqu'au mois d'août, ce taux évolue globalement à la hausse pour atteindre une moyenne de 0,42%. Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base de ce taux, soit + 79 000 €.

Pour information, évolution de l'indice depuis janvier 2020 :

Janvier	103,94	+ 1,24%
Février	103,93	+ 1,17%
Mars	103,85	+ 0,41%
Avril	103,95	+ 0,05%
Mai	104,04	+ 0,09%
Juin	104,04	- 0,08%
Juillet	104,44	+ 0,51%
Août*	104,34	-0,06%

** dernier indice connu à la date de rédaction du présent rapport*

3. Les « autres recettes » : 3,024 millions

Elles concernent les remboursements sur charges de personnel, les facturations d'interventions payantes, les revenus des immeubles, les autres participations, tels que le remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, la participation du SDIS 76 pour la défense des communes limitrophes, le reversement du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics, et les « recettes exceptionnelles », tels que les pénalités de retard, les avoirs, les remboursements de sinistres, etc.

Ces recettes pour l'année 2021 seraient en progression notamment :

- 144 000 € concernant le remboursement du salaire d'un officier mis à la disposition de l'Etat.
- 120 000 € concernant les carences ambulances lié à la hausse de la tarification et du nombre d'interventions.
- 10 000 € concernant les remboursements SANEF lié à l'actualisation des coûts horaires et forfaitaires des moyens au 1^{er} janvier de chaque année.
- 13 000 € concernant le FCTVA, en raison de la croissance des dépenses d'entretien des bâtiments publics.

Malgré tout, les prévisions de remboursements SMUR devraient diminuer en 2021 de 100 000 € au vu de la baisse du nombre d'appuis logistiques depuis 2018. De même, les autres interventions facturées devraient baisser de 37 000 €, au vu de l'incertitude sur les recettes liées aux Ivresses Publiques Manifestes.

4. Les recettes d'ordre liées aux écritures d'amortissement : 1,641 millions

Il s'agit de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et de l'amortissement des subventions d'investissement. Ces recettes seraient en augmentation de 82 000 €, en raison de la hausse des investissements mobiliers.

En synthèse, les recettes attendues en fonctionnement sont évaluées au total à **49,302 millions**, soit une **hausse de 682 500 €** par rapport au BP 2020.

B. Les tendances pour les dépenses de fonctionnement

Le SDIS devra assumer, en 2021, l'augmentation de certaines charges, essentiellement de personnel, impactées par des mesures réglementaires nationales générant des augmentations mécaniques et souvent obligatoires.

Cette année, il s'agit de la revalorisation de la prime de feu des SPP de 19% à 25%, du Glissement Vieillesse et Technicité (prise en compte d'un GVT à 1%), de l'augmentation des charges liées au CNFPT (augmentation de la majoration affectée au financement de la formation des officiers SPP), de la réévaluation de l'IFSE et de l'augmentation de l'indemnité horaire des SPV (+1,15%). Ces nouvelles charges sont évaluées à 1,283 million et portent les estimations pour 2021 à 36,340 millions. Des réflexions ont été menées sur la réduction des dépenses courantes de fonctionnement (électricité, formations, maintenance, fournitures diverses, etc.) et ont abouti à limiter ces charges à 4,770 millions contre 4,854 millions en 2020.

S'agissant des frais financiers, le fait de ne pas avoir emprunté depuis 2016 et le décalage de certaines opérations immobilières permettent de réduire ces charges (évaluées à 556 000 € contre 615 000 € en 2020).

Enfin, les prévisions actuelles concernant les dotations aux amortissements à inscrire en 2021 s'élèvent à 5 124 000 €, soit une augmentation de 86 000 €.

Au final, les dépenses de fonctionnement sont évaluées à **49,588 millions** pour 49,302 millions de recettes, soit un **déficit de 286 000 €**.

C. Pistes d'économies et solutions d'équilibre pour 2021

La solution d'équilibre retenue pour le BP 2021 nécessitera de prendre en compte la suppression ou non de la part patronale de la sur-cotisation CNRACL.

Au besoin, la section de fonctionnement pourra être équilibrée par la reprise des résultats de l'exercice 2020.

En effet, les prévisions actuelles évaluent l'excédent de fonctionnement 2020 à **1,385 million**. Pour mémoire, lors du vote du BP 2020, un virement de la section de la section de fonctionnement vers l'investissement était prévu afin de limiter le recours à l'emprunt, pour 247 000 €. Pour autant, les réalisations 2020 en investissement, moindres du fait du décalage de certaines opérations, ne nécessiteront pas de recourir à ce virement. Le montant reste donc disponible et sera constaté sur les résultats de fonctionnement 2020. A ce montant s'ajoutent les dépenses imprévues, pour 237 000 €, qui ne devraient pas être utilisées et l'excédent prévisionnel sur l'exercice 2020 évalué à 849 000 €, lié à un excédent sur les dépenses (vacances de postes, annulations de stages liées à la crise sanitaire) et à l'encaissement de recettes exceptionnelles (remboursements de sinistres).

Au total, l'excédent de 1,385 million pourrait permettre, lors du vote du Budget Supplémentaire :

- de rééquilibrer, au besoin, la section de fonctionnement
- de financer une partie de nos investissements, et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

Partie II. Les orientations en investissement

Le SDIS a lancé, depuis 2018, un programme de construction et de réhabilitation des casernes vétustes, en mauvais état ou inadaptées. Ce programme doit être poursuivi afin de garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales. Par ailleurs, le SDACR met en avant la nécessité d'acquérir de nouveaux matériels (véhicules, matériels d'incendie et de secours, etc.) afin de renouveler et maintenir les équipements à un niveau satisfaisant (A).

Pour financer ces projets, sans alourdir les charges pesant sur la section de fonctionnement, il serait souhaitable de limiter le recours à l'emprunt. Pour cela, le Département de la Somme, les communes et/ou les EPCI et la Région Hauts-de-France verseront au SDIS une subvention d'investissement en complément des ressources propres du SDIS (B).

A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2021

1. L'immobilier

Les casernements :

Plusieurs opérations immobilières importantes ont été identifiées dans le SDACR 2018. Il s'agit des centres de secours de Beaucamps-le-Vieux, Bernaville, Conty, Fort-Mahon, La Hotoie à Amiens, Nesle, Saint-Valéry-sur-Somme et Vignacourt. Ces opérations représentent un coût estimé à 9,360 millions.

Des crédits ont été prévus au budget 2020 à hauteur de 470 000 € afin de financer les études de programmation et de conception des opérations de construction des centres de secours de Saint-Valéry-sur-Somme (150 000 €) et Conty (92 000 €), et la subvention à la commune de Bernaville (230 000 €). S'agissant de Saint-Valéry-sur-Somme et Conty, à défaut de commencement d'exécution sur 2020 (absence de terrain et de financement), il est proposé de réinscrire les crédits au budget 2021 à hauteur de **242 000 €**. S'agissant de Bernaville, l'opération a été lancée sous maîtrise d'ouvrage de la commune, ce qui nécessite de reporter les crédits à hauteur de 75 000 €, conformément à l'engagement financier pris par le SDIS. Le versement du solde de la subvention, soit 155 000 €, devrait intervenir à la fin de l'opération, soit en 2022.

Le lancement de l'opération de rénovation et d'extension du Centre de Secours de Vignacourt peut également être envisagé en 2021, la commune ayant validé le principe de réaliser les travaux, lui permettant ainsi de solliciter la DETR, et l'appui technique du SDIS. **37 500 €** de subvention pourraient être programmés en 2021, soit 10% du montant HT de l'opération.

Dans le cadre du Plan Pluriannuel Immobilier adopté lors du CASDIS du 20 décembre 2019, **270 000 €** de crédits de paiement ont été prévus en 2021 pour financer les études préalables à la construction du centre de secours La Hotoie à Amiens. Il est proposé de maintenir ces crédits.

A ces nouvelles opérations, s'ajoutent la maintenance et l'entretien de l'ensemble des casernements pour lesquels une Autorisation de Programme annuelle de **700 000 €** vous est proposée. Parallèlement, l'étude Sureté-Sécurité n'a pu être menée en 2020. Cette étude est à réinscrire au budget 2021 pour **20 000 €**.

Le Centre Logistique commun CD/SDIS :

Les besoins ayant été revus, le montant global de l'opération a été actualisé à 6 millions, soit un montant de 3 millions à la charge du SDIS. L'année 2020 a été dédiée aux diagnostics et aux études de programmation. L'année 2021 devrait être consacrée à la fin de la programmation, l'organisation du concours sur esquisse et le démarrage des études. Les prévisions de dépenses s'élevant à 100 000 € en 2021, la part du SDIS est évaluée à **50 000 €**.

La Direction :

L'opération de construction du centre de secours La Hotoie est liée à celle de la réhabilitation du site de la Direction. Une première étude a été réalisée et a estimé les travaux de réhabilitation (électricité, menuiseries extérieures, ascenseurs, groupe électrogène) à 2,5 millions. Cette opération devrait impacter le budget 2021 à hauteur de **250 000 €**.

L'atelier automobile d'Abbeville :

Le Conseil Départemental a élaboré un programme de travaux de réaménagement du site de l'atelier automobile d'Abbeville. Il prévoit un coût d'opération de 1,3 million. Il envisage de débiter les travaux au 3^{ème} trimestre 2021 pour les finir en 2022. 550 000 € de dépenses sont prévues en 2021. La clé de financement étant celle arrêtée dans la convention constitutive du Garage Départemental et ses avenants, à savoir 46,9% pour le SDIS et 53,1% pour le Département, la participation du SDIS est évaluée à **258 000 €**.

Au total, **1,532** million d'investissements immobiliers et **295 500 €** de subventions immobilières pourraient être programmés en 2021.

2. Les matériels

Une autorisation de Programme de 12,8 millions a été ouverte en 2019 pour les matériels roulants. Conformément aux engagements financiers pris, le SDIS consacrera, en 2021, **2,538 millions** pour l'achat de nouveaux véhicules (VSAV, CCR, etc.).

Par ailleurs, le montant des investissements mobiliers prévus pour 2021 est de **2,441 millions** comprenant notamment l'armement des nouveaux véhicules et le renouvellement des équipements d'habillement :

	BP 2020	orientations 2021
- Licences et brevets	156 100	150 000
- Réseaux de transmission	87 000	127 500
- Réseaux d'alerte		80 000
- Matériels embarqués	545 800	442 100
- Habillement	541 000	782 000
- Matériels médico-secouristes	256 700	299 300
- Spécialités	60 000	92 000
- Matériels de formation	62 600	53 325
- EPI – ARI	75 000	109 000
- Matériels techniques	192 000	173 860
- Matériels de sport	23 000	23 500
- Matériels informatiques	174 900	80 000
- Matériels de bureau et mobilier	55 900	27 650

A noter que le SDIS s'est engagé à verser une subvention de **118 000 €** au projet NEXSIS et une subvention d'équilibre au budget annexe du Garage Départemental. Celle-ci est évaluée à **100 000 €**.

B. Modalités de financement

1. Les subventions

Le Département

Chaque année, le Département participe au financement des investissements mobiliers et immobiliers (hors projets cofinancés par les Communes et/ou les EPCI). Une Autorisation de Programme de 5 millions a été ouverte par le Département pour la période 2017-2022 et les crédits de paiement pour 2021 seront de 1,5 million.

En complément, le Conseil Départemental pourrait verser une subvention de 149 000 € pour la construction des casernes de Saint-Valéry-sur-Somme, Conty et La Hotoie à Amiens, soit 35% du montant HT des opérations.

Les Communes et/ou les EPCI

Les subventions des Communes de Saint-Valéry-sur-Somme, Conty et Amiens s'établiraient respectivement à 37 500 €, 23 000 € et 67 500 €.

Le FEDER

En 2020, la Région Hauts-de-France a accordé une subvention de 250 000 € dans le cadre du projet de dématérialisation des fiches bilans programmée au titre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Picardie 2014-2020. La Région Hauts-de-France pourrait attribuer une subvention complémentaire de 83 000 € au titre du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027.

2. Les ressources propres

Elles se composent des amortissements et du FCTVA. Pour 2021, déduction faite de la charge de la dette (évaluée à 2,120 millions) qui doit obligatoirement être financée par ces recettes, elles représentent **2,246 millions**.

3. Les excédents

L'excédent d'investissement 2020 net, c'est-à-dire après report des crédits, est évalué à **1,375 million** (sous réserve des réalisations 2020). Il permettra de financer une partie de nos dépenses sans recourir à l'emprunt.

Dans le même objectif, une partie de l'excédent de fonctionnement pourrait être transféré au financement des dépenses d'investissement, lors de l'affectation des résultats 2020.

4. L'emprunt

Les différentes alternatives présentées permettent d'autofinancer une grande partie des investissements 2021. Pour le reste, un emprunt devra être mobilisé.

L'état de la dette joint en annexe 4 vous permettra, par ailleurs, d'évaluer la capacité du SDIS à mobiliser de nouveaux emprunts.

Orientations budgétaires 2021

	BP 2020	orientations 2021
Les recettes (1)		
- Subvention du Département	1 706 075	1 649 000
- Subvention des communes/EPCI	176 625	128 000
- Subvention FEDER	250 000	83 000
- Amortissement net *	3 479 000	3 483 000
- FCTVA	1 059 000	883 000
- Autres (cessions d'immobilisations)	36 400	36 400
- Reprise des excédents N-1	-	2 474 000
- Emprunt	1 599 600	432 300
- Virement section fonctionnement	247 000	-
Les dépenses (2)		
- Capital de dette	2 049 000	2 120 000
- Dépenses immobilières	1 526 500	1 532 000
- Matériels	4 737 700	4 979 200
- Autres (subventions, frais insertion)	240 500	537 500

* Recettes d'amortissement déduction faite de la neutralisation et de l'amortissement des subventions

En conclusion, cette année encore, face aux contraintes budgétaires, les arbitrages à opérer confirmeront l'engagement du SDIS dans une démarche d'optimisation. C'est également dans cette optique que le SDACR a été adopté, dans l'objectif de trouver le meilleur compromis entre contraintes financières et nécessité de maintenir un niveau de sécurité optimale dans le département.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2021 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour 0

Contre 0

Abstentions 0



Analyse financière rétrospective

2015-2019



I/. Le fonctionnement : 2015 - 2019

B/. Evolution de la section de fonctionnement

Entre 2015 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué plus rapidement que les recettes.

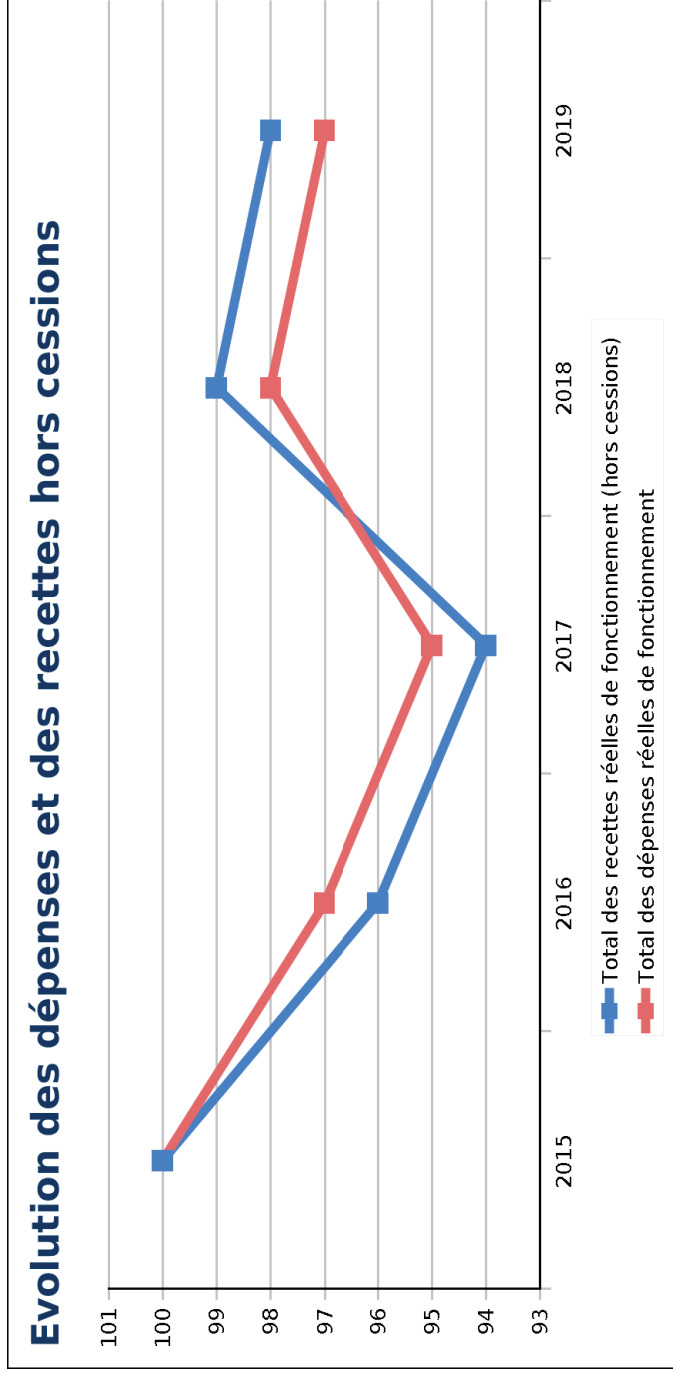
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evolution moyenne 2015/2019
Frais de personnel	34 829 520	34 059 150	33 983 049	33 558 870	34 108 444	-0,51%
Charges à caractère général	6 158 684	5 622 527	5 322 647	3 832 900	3 823 701	-10,57%
Charges financières	1 089 224	913 568	785 334	722 448	657 114	-11,80%
Autres dépenses de fonctionnement	229 330	273 664	268 527	3 208 258	2 390 795	271,68%
Dépenses réelles	42 306 758	40 868 908	40 359 557	41 322 476	40 980 053	-0,77%
Contributions communes et EPCI	18 164 867	18 164 867	18 237 663	18 414 199	18 784 385	0,84%
Contributions Département	27 445 000	26 072 750	24 769 000	25 000 000	25 000 000	-2,27%
Produits des services et du domaine	983 344	662 628	793 685	2 481 912	1 913 798	44,25%
Autres recettes de fonctionnement	731 977	790 101	858 692	1 103 041	667 198	1,39%
Recettes réelles	47 325 188	45 690 346	44 659 041	46 999 151	46 365 382	-0,46%

❖ Les **charges à caractère général** ont diminué de 10,6% entre 2015 et 2019. Cette évolution résulte de la mutualisation des ateliers automobiles situés à Glisy et Abbeville au 1^{er} janvier 2018 avec le transfert des charges de carburant, de pièces détachées, de réparations automobiles, de télépéages et d'assurance automobile au budget annexe. De ce fait, **les autres dépenses de fonctionnement** ont progressé de 272% principalement en raison du versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe mais également par la constitution de provisions au vu de l'incertitude des recettes SMUR et des pénalités de retard au CS de Roye : on note, cependant, une diminution de 25,4% de ces charges entre 2018 et 2019 liée à la baisse des provisions au vu des contentieux en cours avec les CHU.

❖ Les **dépenses de personnel** ont diminué de 2015 à 2018 (- **1,2%**). Cette évolution s'est inversée à partir de 2019, du fait de la revalorisation du taux d'astreinte diurne des SPV, la prise en compte du GVT et la mise en place du CIA pour les PATS : on note ainsi une augmentation **de 1,6%** de ces charges entre 2018 et 2019.

❖ Les **charges financières** ont diminué fortement entre 2015 et 2019 (**-11,8%**). C'est la conséquence du ralentissement des investissements immobiliers, de la faible mobilisation de l'emprunt, du refinancement et du remboursement de plusieurs prêts en 2015 et 2016.

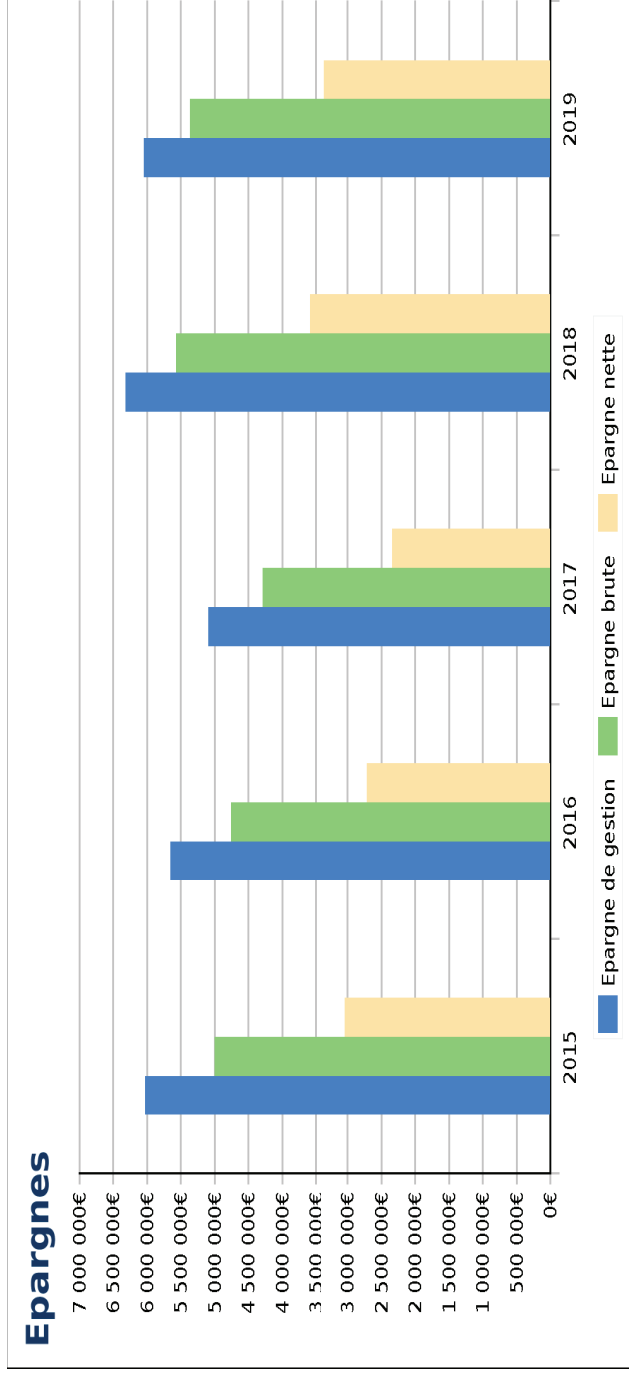
Jusqu'en 2017, la baisse des recettes a été supérieure à celle des dépenses. Cette évolution s'est inversée à partir de 2018. Il en résulte une amélioration de l'épargne.



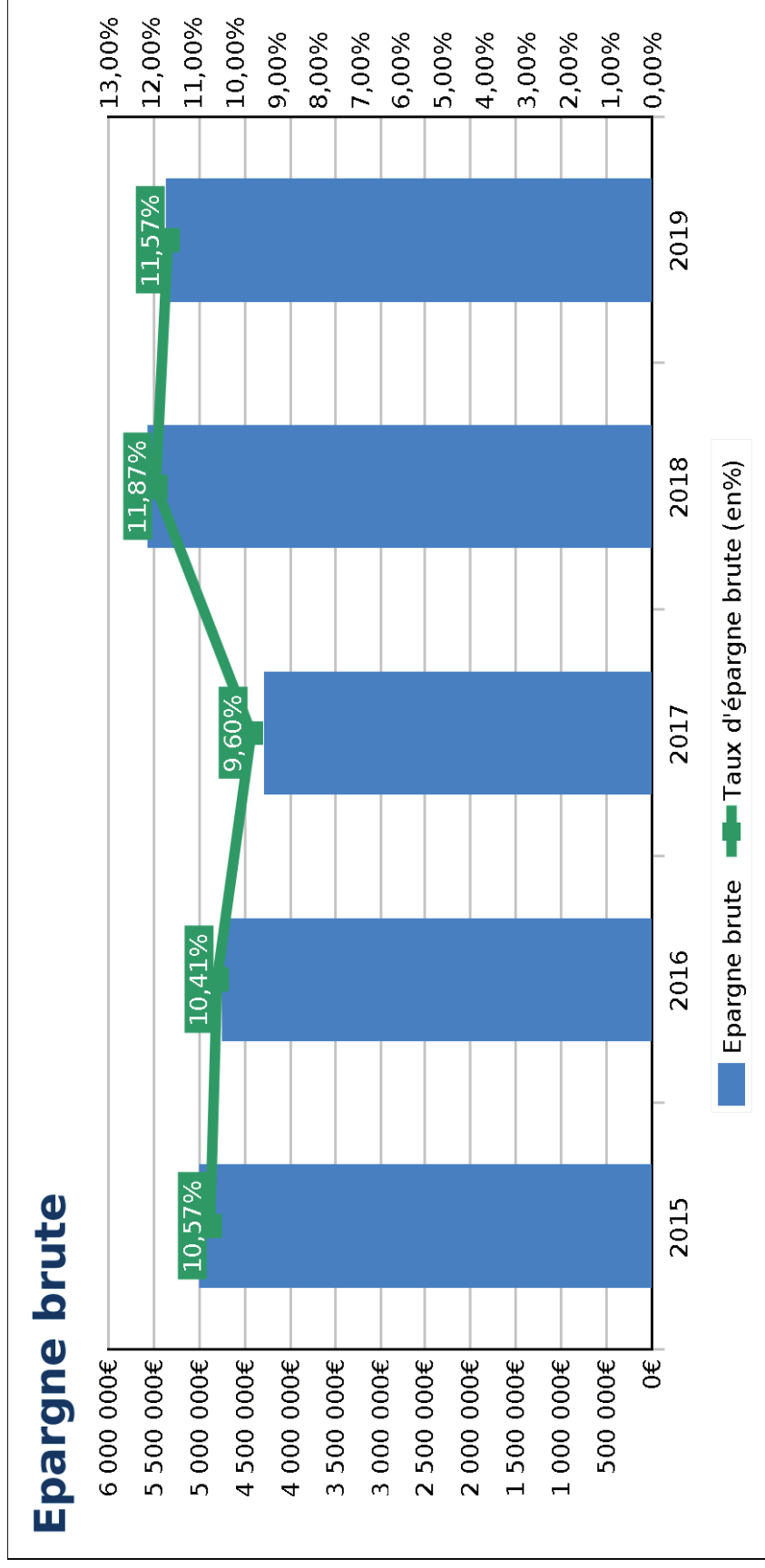
B/. Evolution de l'épargne et du résultat de fonctionnement

L'épargne brute permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de contribuer au financement des investissements. En 2019, elle s'élève à 5,4 Millions d'euros, soit une augmentation de 0,4 Million d'euros par rapport à 2015. Parallèlement, l'épargne nette a augmenté de 3 à 3,4 Millions d'euros. Elle permet d'autofinancer 60% des dépenses d'équipements.

En 2019, elles se situent au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie.



De 2015 à 2019, le taux d'épargne gagne 1 point. Il est de 11,6% en 2019 contre 10,6% en 2015. **Il est supérieur à la moyenne des SDIS de même catégorie (9,7%).**



Pour les prochaines années, l'enjeu sera de maintenir une épargne brute d'au moins 4 Millions d'euros pour contribuer au financement des investissements et garantir l'équilibre budgétaire.

Le résultat de fonctionnement a augmenté sur la période 2015 à 2019, passant de 710 K€ en 2015 à 1,9 M€ en 2019. **Il se situe au-dessus de la moyenne des SDIS de même catégorie. C'est le reflet de l'augmentation de l'épargne brute à partir de 2018.**

Grâce à la reprise de l'excédent antérieur, le SDIS achève l'exercice 2019 avec un résultat de clôture de 2,1 M€.

Solde des opérations réelles de fonctionnement	5 018 429	4 821 437	4 299 483	5 676 675	5 385 328
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 819 318	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	6 127 686	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861
Résultat de fonctionnement de l'exercice	710 062	366 347	77 289	1 658 389	1 883 140
Excédent antérieur reporté	1 622 054	2 332 116	2 698 464	875 753	605 913
Résultat brut de clôture	2 332 116	2 698 463	2 775 753	2 534 143	2 489 053
Restes à réaliser	312 136	346 074	400 354	264 913	378 470
Résultat net de clôture	2 019 980	2 352 389	2 375 399	2 269 230	2 110 582

II/. L'investissement : 2015 - 2019

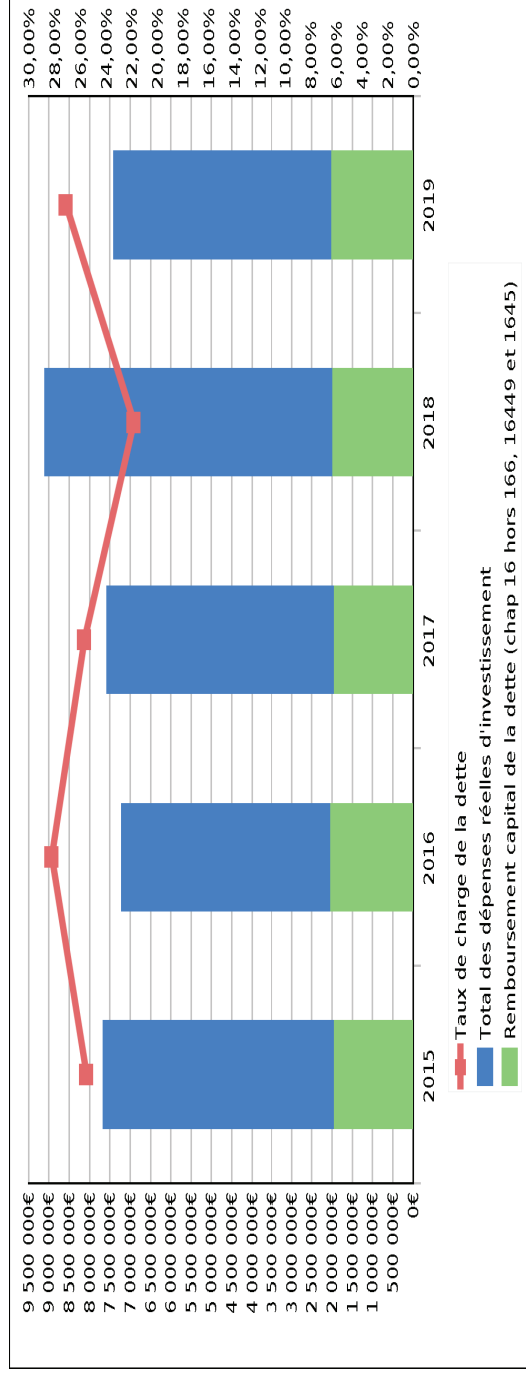
A/. Evolution de la section d'investissement

Un effort important a été produit par le SDIS sur la période 2015 à 2019 afin de réduire son endettement. Seules les opérations immobilières en cours ont été poursuivies. De même, les dépenses mobilières ont été limitées sur la période 2015 à 2018. La reprise des excédents antérieurs a permis de ne pas recourir à l'emprunt. On note ainsi un excédent de clôture positif, en forte baisse depuis 2015.

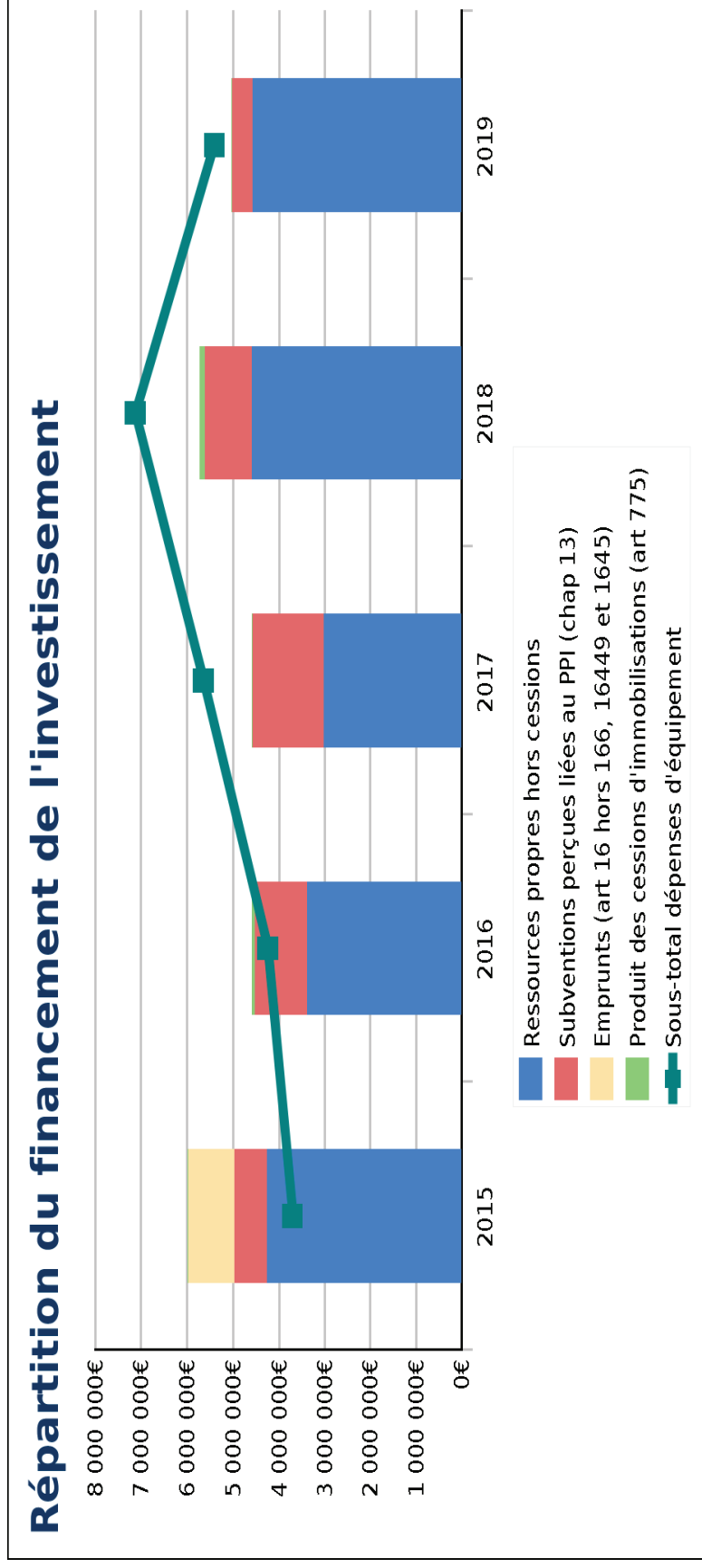
LIBELLE	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
INVESTISSEMENT					
Remboursement du capital de la dette	1 954 160	2 037 980	1 944 413	1 986 471	2 009 574
Refinancement ou remboursement de la dette	2 010 834	938 800	0	0	0
Dépenses mobilières	3 158 850	2 951 359	2 616 552	1 764 023	4 244 287
Dépenses immobilières	544 538	1 292 239	3 021 255	5 332 358	972 270
Autres dépenses d'investissement	1 527	3 176	1 460	25 372	185 539
Dépenses réelles	7 669 910	7 223 554	7 583 680	9 108 225	7 411 670
FCTVA	1 024 838	645 954	672 981	994 633	1 169 102
Subventions CG / CR / Communes	894 056	1 160 784	1 559 527	1 034 629	489 039
Emprunts	1 000 001	0	0	0	0
Refinancement de la dette	2 010 834	0	0	0	0
Recettes réelles	4 929 729	1 806 739	2 232 509	2 029 262	1 658 141
Solde des opérations réelles d'investissement	-2 740 181	-5 416 815	-5 351 171	-7 078 963	-5 753 529
Reprises subventions et neutralisation amortissements	1 819 318	1 576 695	1 392 824	1 475 102	1 417 673
<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	6 127 686	6 031 785	5 615 018	5 493 387	4 919 861
Résultat d'investissement de l'exercice	1 568 186	-961 725	-1 128 977	-3 060 678	-2 251 340
Affectation de l'excédent de fonctionnement	0	0	0	1 900 000	1 928 230
Excédent antérieur reporté	5 396 733	6 964 919	6 003 197	4 874 220	3 713 542
Résultat brut de clôture	6 964 919	6 003 194	4 874 220	3 713 542	3 390 432
Restes à réaliser	-6 907	1 298 270	1 387 167	1 903 681	2 718 920
Résultat net de clôture	6 971 826	4 704 924	3 487 053	1 809 862	671 512

Sur l'ensemble de la période, le SDIS a réalisé 25,9 millions d'équipements avec un pic en 2018. Compte-tenu de la situation financière difficile, les projets d'investissement immobilier et mobilier ont été ralentis. De 2014 à 2017, les dépenses d'équipement se situaient en-dessous de la moyenne de la strate. En 2018, elles étaient supérieures à celles de la catégorie avec 12 € par habitant. En 2019, elles redevenaient inférieures à celles de la strate avec 9 € par habitant.

- ✓ Concernant les investissements immobiliers, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 11,2 millions d'euros de dépenses afin de financer notamment les travaux des Centres de Secours d'Amiens Ferry, Gamaches et Val de Somme. Les programmes immobiliers ont été prioritaires afin de limiter le recours à l'emprunt.
- ✓ Concernant les acquisitions de matériels, le SDIS a réalisé, sur toute la période, 14,7 millions de dépenses. Si ces dépenses ont diminué sur la période 2015 à 2018, l'effort de renouvellement a été particulièrement soutenu en 2019 (4,2 millions d'euros).

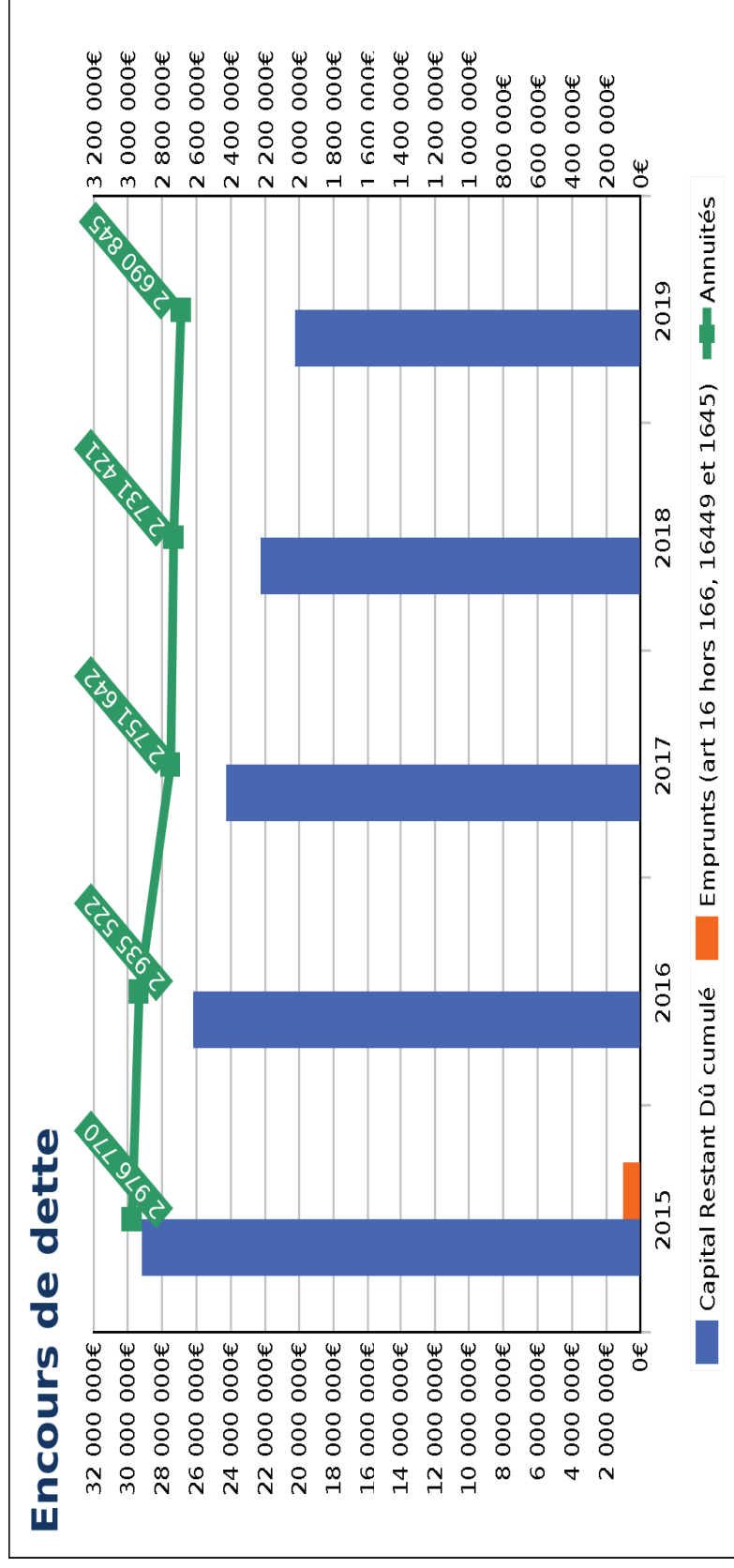


Pour financer ces investissements d'un montant de 25,9 Millions d'euros, le SDIS a utilisé ses ressources propres (épargne nette, FCTVA) pour 19,5 Millions d'euros, soit **75%** des investissements. Il a perçu 5,1 Millions d'euros de subventions d'équipement versées essentiellement par le Conseil Départemental, soit **26%**. Il a souscrit 1 Million d'euros d'emprunts, soit **3,8%**. Le complément (0,3 Million d'euros) a été prélevé sur le fonds de roulement (les réserves).



B/. Evolution de la dette

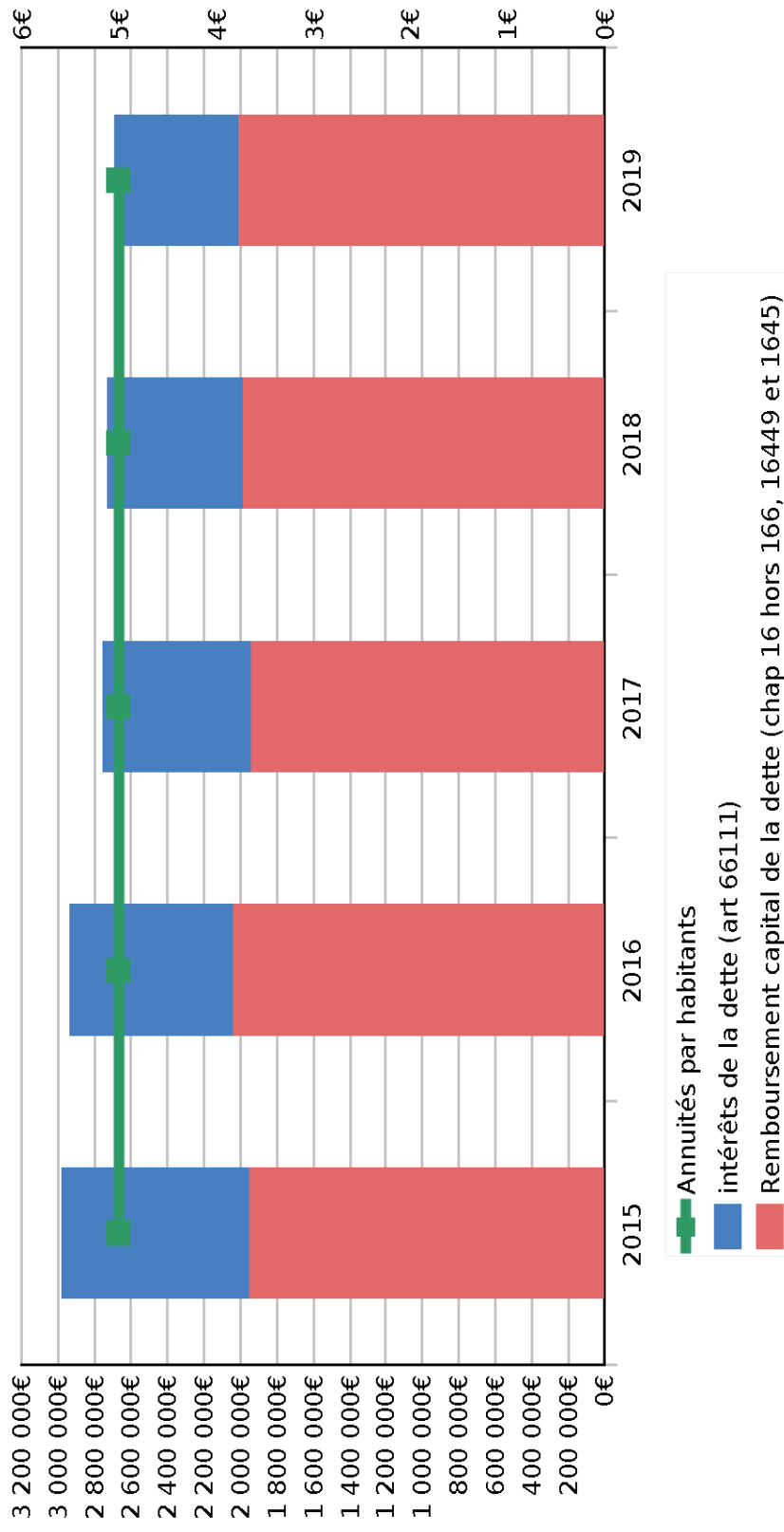
La dette du SDIS s'élevait à 29,2 Millions d'euros au 31 décembre 2015. L'endettement a fortement diminué sur la période 2015 à 2019 pour atteindre un montant de 20,2 Millions d'euros fin 2019. C'est le résultat d'une nouvelle politique d'investissement rationalisée, pour tenir compte des contraintes budgétaires structurelles. **Malgré tout, elle reste au-dessus de la moyenne de la strate en 2019 (35 € par habitant contre 25 € par habitant pour la catégorie).**



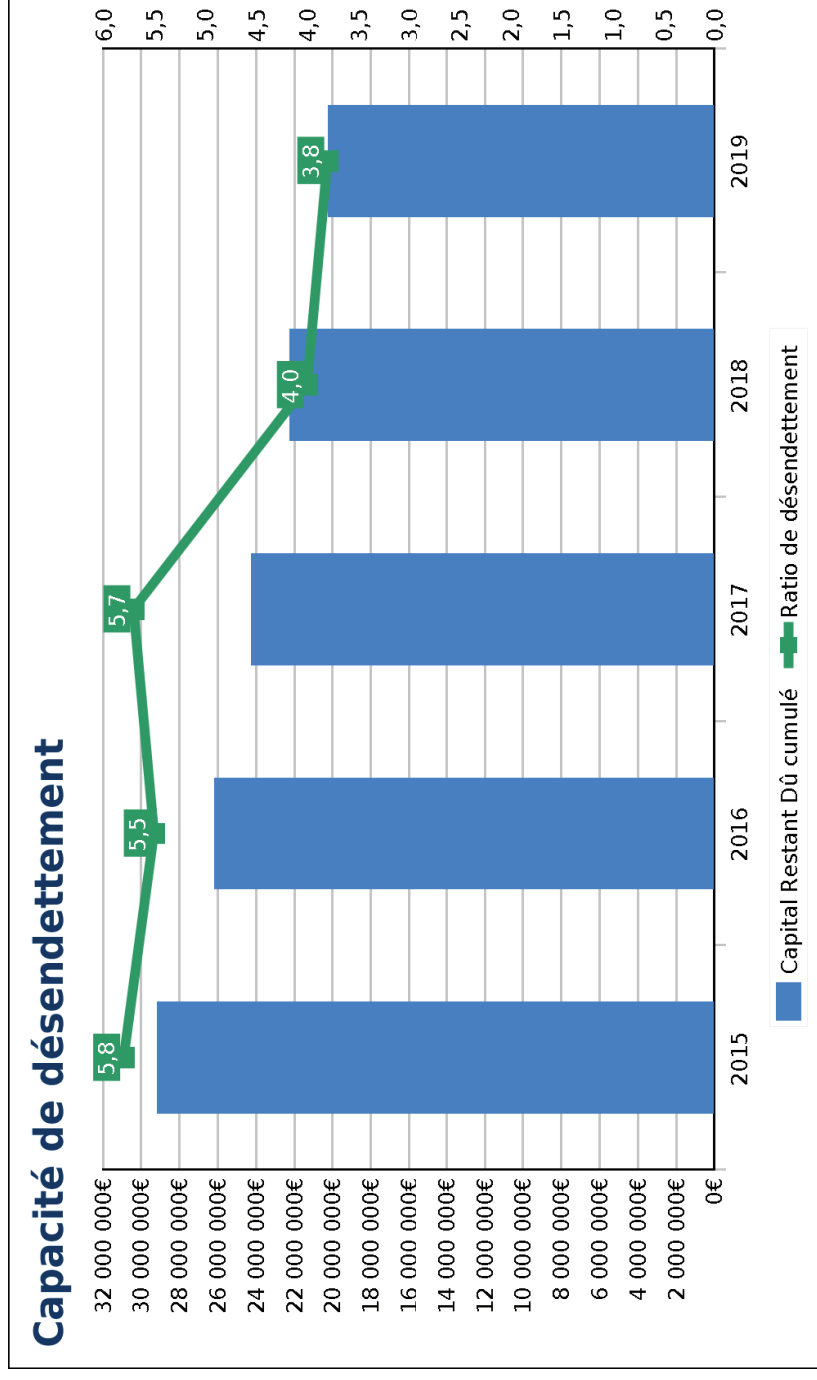


Dans le même temps, l'annuité de la dette a diminué sur toute la période, passant de 3 Millions d'euros en 2015 à 2,7 Millions d'euros en 2019. Cette baisse concerne essentiellement les intérêts.

Remboursement



La capacité de désendettement du SDIS est passée de 5,8 ans à 3,8 ans. Cela signifie que si, chaque année, le SDIS consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette, celle-ci serait remboursée au bout de 3,8 ans. **Même s'il est supérieur à la moyenne de la strate en 2019, ce ratio est considéré comme bon au regard des standards (le seuil de vigilance se situant généralement autour de 10-11 ans).**



ANNEXE 2

L'épargne du SDIS

en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévisions CA 2020
- Recettes réelles	45 689	44 659	46 999	46 365	46 259
- Dépenses réelles	40 869	40 360	41 322	40 980	42 370
Epargne brute	4 820	4 299	5 677	5 385	3 889
Taux d'épargne brute	10,55%	9,63%	12,08%	11,61%	8,41%

Seuil critique = < 8%

en K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Prévisions CA 2020
- Epargne brute	4 820	4 299	5 677	5 385	3 889
- Remboursement de la dette	2 038	1 944	1 986	2 010	2 048
Epargne nette	2 782	2 355	3 691	3 375	1 841
Taux d'épargne nette	6,09%	5,27%	7,85%	7,28%	3,98%

ANNEXE 3

La loi NOTRe du 7 août 2015 introduit de nouvelles dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Notamment, elle a pour objectif de rendre le débat plus transparent à l'égard des élus et des citoyens. Certaines informations doivent donc désormais figurer dans un rapport présenté à l'Assemblée, à savoir des éléments en matière de masse salariale et concernant l'évolution de la dette.

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

Les données relatives aux ressources humaines

✓ **Effectifs** (au 31 décembre 2020)

	Au 31/12/2019	% de postes vacants	Au 31/12/2020 (prévisionnel)	% de postes vacants
Effectifs permanents créés	515	3,50 %	514	3,30%
pourvus	497		497	

✓ **Evolution de la masse salariale**

Masse Salariale (dont indemnités comptable et élus)
2016 à 2020

	BP + BS	Réalisé	Excédent	Taux d'exécution
2016	27 150 800,00	26 808 789,53	342 010,47	98,74 %
2017	27 309 700,00	26 992 521,48	317 178,52	98,84 %
2018	27 527 000,00	26 604 220,14	922 779,86	96,65%
2019	27 526 688,00	26 644 516,38	882 171,62	96,79%
Prévisions 2020	27 457 100,00	27 270 045,00	187 055,00	99,32%

Masse salariale des effectifs volontaires (SPV)
2016 à 2020

	BP + BS	Réalisé	Excédent/ Déficit	Taux d'exécution
2016	4 785 000,00	5 223 646,08	-438 646,08	109,17%
2017	5 109 000,00	5 257 349,29	-148 349,29	102,90%
2018	5 226 000,00	5 443 637,79	-217 637,79	104,16%
2019	5 615 000,04	5 855 255,18	-240 255,14	104,28%
Prévisions 2020	5 885 200,00	5 852 800,00	32 400,00	99,45%

✓ **Temps de travail**

La durée légale du travail, au sein du SDIS, est de 35 heures par semaine, soit 1607 heures par an. Le temps de travail est organisé selon différentes modalités, notamment dans les Centres d'Incendie et de Secours, conformément au Règlement Intérieur et aux délibérations du CASDIS du 5 octobre 2015 et du 17 décembre 2015.

✓ **Eléments de rémunération**

	Réalisations 2019	Evolution 2019/2018	Evolution % 2019/2018	Prévisions de réalisations 2020	Evolution 2020 /2019	Evolution % 2020/2019
Traitement de base des agents titulaires	12 246 296,04	+274 519,21	2,29%	12 042 600,00	- 203 696,04	-1,66%
Nouvelle bonification indiciaire	165 846,89	+11 010,42	7,11%	180 548,00	+14 701,11	+8,86%
Supplément familial de traitement	251 731,21	+4 641,75	1,88%	251 451,00	-280,21	-0,11%
Régime indemnitaire	6 750 449,81	-303 565,28	-4,30%	7 392 211,00	+641 761,19	+9,51%
Dont heures supplémentaires						
Rémunérations agents non titulaires	73 781,77	-15 898,12	-17,73%	146 887,00	+73 105,23	+99,08%
Cotisations sociales	6 892 784,80	-38 591,20	-0,56%	7 011 769,00	+118 984,20	+1,73%
Autres (indemnité du Payeur, indemnités des élus, cotisations CNFPT et Pôle emploi)	204 853,73	49 407,73	31,78%	228 579,00	+23 725,27	+11,58%
Indemnités perte d'emploi	/			16 000,00	+16 000,00	
Total	26 585 744,25	-18 475,75	-0,07%	27 270 045,00	+684 300,75	+2,57%

✓ **Avantages en nature**

Logements en caserne et par nécessité absolue de service
2016 à 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents logés au 1^{er} janvier	55	39	30	23	21
Départs dans l'année	16	9	7	3	5
Arrivées dans l'année	0	0	0	1	0
Nombre d'agents logés au 31 décembre	39	30	23	21	16
Coût global	203 638,99	155 560,73	114 293,83	82 104,68	77 278,55

Véhicules de fonction et de service

Emplois donnant droit à l'attribution d'un VL de fonction	Nombre VL	Emplois donnant droit à l'attribution nominative d'un VL de service	Nombre VL
DD SIS	1	CHEFS DE POLES	3
DDA	1	CHEFS DE GROUPEMENTS	5
		CHEFS SPP DE SERVICES	13
		CHEF DE L'EDIS	1
		CHEFS DE CSP	5
		CHEF DU CTA-CODIS	1
		ADJOINTS CHEFS DE CSP	5
		CHEFS SPP DE CS MIXTES	9

ANNEXE 4

Les données relatives à la dette du SDIS de la Somme

I - Tableau de bord

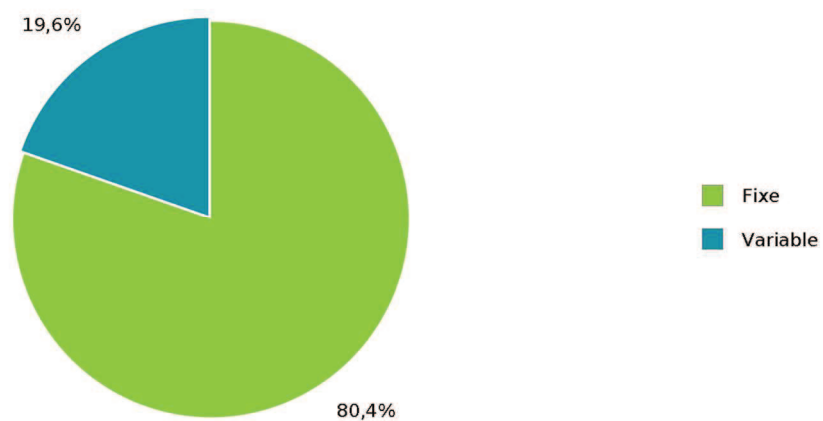
Le nombre d'emprunts est de 13, répartis auprès de 6 établissements prêteurs. Il ne devrait pas augmenter entre 2019 et 2020, le SDIS n'ayant pas prévu d'emprunter d'ici la fin de l'année.

Eléments de synthèse	31/12/2019	Prévision au 31/12/2020	Variation
Dette globale	20 241 335 €	18 193 227 €	↓
Taux moyen	3,12%	3,10%	↓

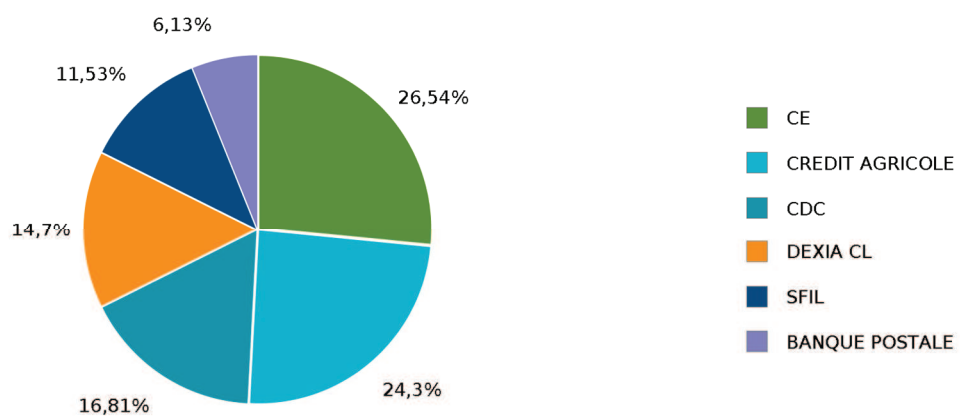
Entre 2019 et 2020, l'encours de dette devrait baisser de 2,048 millions.

II - Les caractéristiques de la dette

II.1 Dette par type de risque

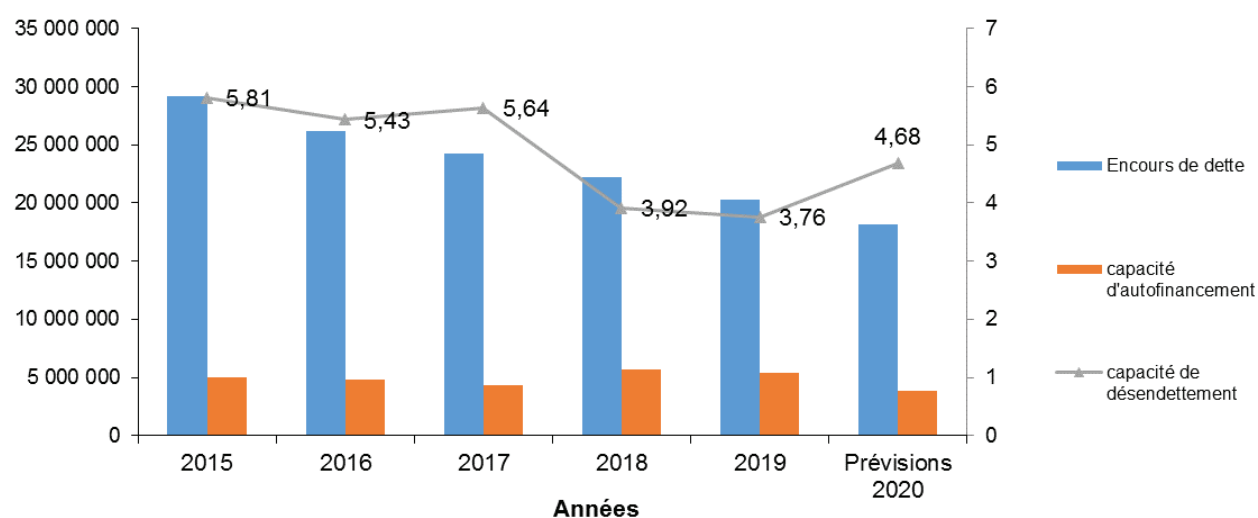


II.2 Dette par prêteur



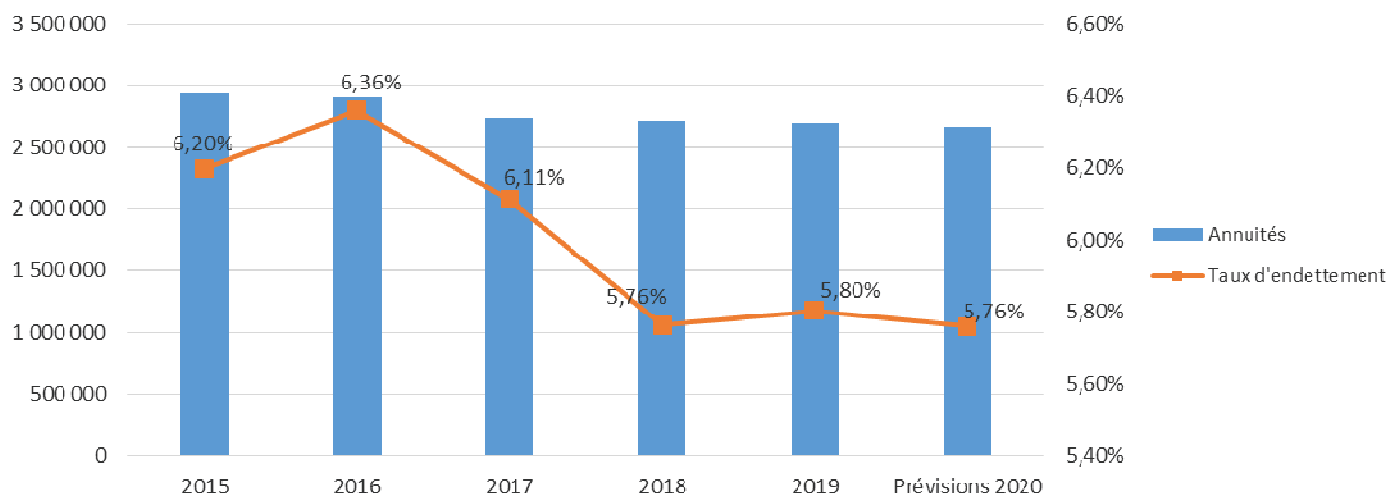
III – L'analyse rétrospective de la dette

Encours de la dette et capacité de désendettement 2015-2020



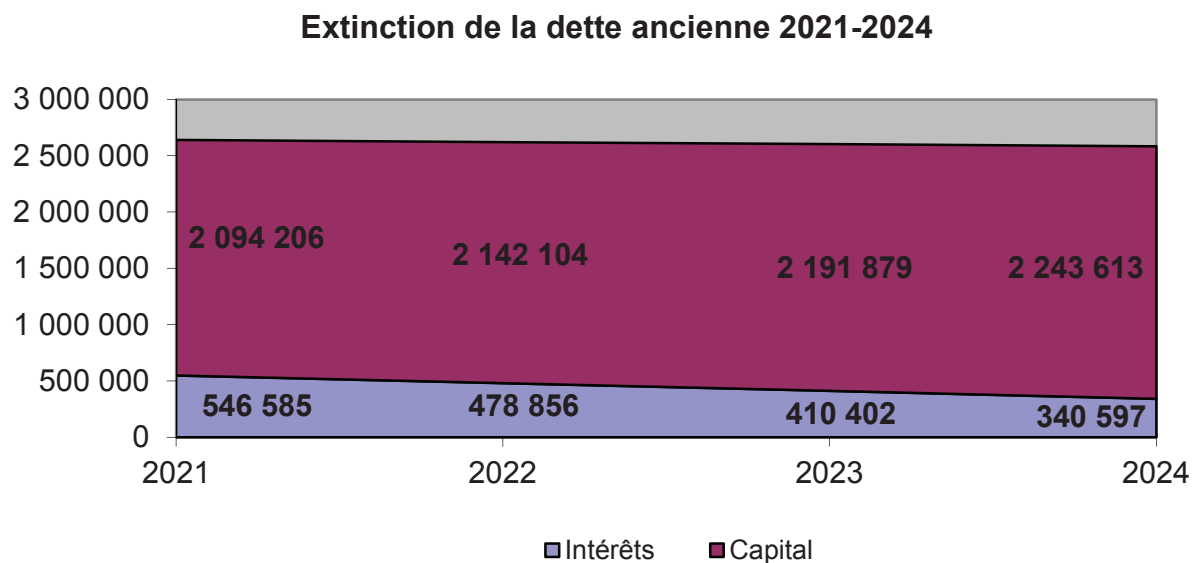
La capacité de désendettement devrait augmenter entre 2019 et 2020 pour passer de 3,76 à 4,68 ans en raison de la baisse de la capacité d'autofinancement. Cela signifierait qu'il faudrait moins de 5 ans au SDIS pour solder sa dette s'il consacrait l'intégralité de l'autofinancement au remboursement de sa dette.

Annuités et taux d'endettement 2015-2020



Le taux d'endettement devrait diminuer par rapport à 2019. Cette baisse résulterait d'une légère diminution des annuités de la dette.

IV – L’extinction de la dette (hors emprunt nouveau sur la période 2021-2024)



ANNEXE 5

Les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement

La loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 introduit de nouvelles obligations pour les collectivités concernées par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). L'article 13 dispose ainsi que les collectivités doivent présenter les objectifs d'évolution :

- Des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- Du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces objectifs d'évolution s'entendent tous budgets confondus.

Conformément à cet article, les éléments d'informations suivants vous sont présentés :

DRF Budget Principal N-1 en €	DRF Budget Annexe N-1 en €	Total DRF N-1 en €	DRF Budget Principal N en €	DRF Budget Annexe N en €	Total DRF N en €	Evolution totale en €	Evolution en %
43 335 000	5 912 500	49 247 500	44 464 184	5 912 500	50 376 684	1 129 184	2,29%

Emprunt nouveau Budget Principal en €	Emprunt nouveau Budget Annexe en €	Emprunt nouveau total en €	Remboursement en capital Budget Principal en €	Remboursement en capital Budget Annexe en €	Remboursement en capital total en €	Besoin de financement total en €
432 300	0	432 300	2 120 000	0	2 120 000	- 1 687 700



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D2_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Débat d'orientation budgétaire 2021 du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	930
Nom original :		
D2.pdf	application/pdf	2677039
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2677039

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h55min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h55min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h55min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h55min39s	Reçu par le MI le 2020-10-28



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_D2_19_10_20
Date de la décision :	2020-10-19 00:00:00+02
Objet :	Débat d'orientation budgétaire 2021 du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE-1-1_0.xml	text/xml	930
Nom original :		
D2.pdf	application/pdf	2677039
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20201019-CA_D2_19_10_20-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2677039

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2020 à 17h55min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2020 à 17h55min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2020 à 17h55min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 octobre 2020 à 17h55min39s	Reçu par le MI le 2020-10-28